

13 JUL. 2018



Délibération n° 17

Séance du 5 juillet 2018 à 19 heures

Commune de GIGOUZAC – Salle des fêtes

*Aujourd'hui, le cinq juillet deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la
Commune de GIGOUZAC – Salle des fêtes*

Etaient présents :

47 titulaires dont 7 possédant une procuration
9 suppléants

▪ TITULAIRES : 47

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise,
M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. DELPECH Bernard, Mme
LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESSEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel, Mme
HILT Martine,
M. FIGEAC Philippe,
M. GILES Jérôme,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal,

▪ SUPPLEANTS : 9

BOISSIERES
CIEURAC
LABASTIDE DU VERT
LHERM
MONTGESTY
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST MEDARD

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. GARD Michel,
Mme SOLIVERES Hélène,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. CICUTO Daniel,

TOUR DE FAURE

M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

28 titulaires

CABRERETS

CAHORS

M. SEGOND Dominique,
Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène (procuration donnée à Mme FAUBERT), M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri (procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration donnée à Mme BONNET), Mme RIVIERE Brigitte (procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy,

CATUS

M. VAZ Victor,

CRAYSSAC

M. JOUCLAS Guy,

ESPERE

Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. PETIT),

FONTANES

Mme VALETTE Roselyne,

LABASTIDE DU VERT

M. CANCEIL Philippe,

LABASTIDE MARNHAC

Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,

MAXOU

M. VIVIER Jean-Luc (procuration donnée à M. MOLINIE),

MERCUES

M. DIZENGREMEL Ludovic,

MERCUES

Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

PONTCIRQ

M. CHATAIN Thierry,

PRADINES

M. LIAUZUN Christian,

ST CIRQ LAPOPIE

M. MIQUEL Gérard,

ST GERY-VERS

M. BORIES Olivier,

ST MEDARD

M. FERNANDEZ Pierre,

TRESPoux-RASSIELS

M. DIOT Fabrice,

Etaient excusés ou absents :

13 suppléants

BOUZIES

Mme MARMIESSE Yvette,

CAILLAC

M. MARTIN Caroline,

CABRERETS

M. PAULIN Peter,

CALAMANE

M. FAURE Jean-Pierre,

FONTANES

M. PLANAVERGNE Jean-François,

FRANCOULES

Mme LAVERGNE Lydie,

GIGOUZAC

M. OUVRARD François,

LES JUNIES

M. BARDINA Fabien,

MAXOU

M. CHASTAGNOL Gérard,

MECHMONT

M. PONS Stéphane,

NUZEJOULS

M. BESSEDE Arnaud,

PONTCIRQ

M. SOULIER Yves,

ST PIERRE LAFEUILLE

M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction Générale Adjointe Population

Objet : Avis du Grand Cahors relatif au Projet Régional de Santé (PRS) 2018 - 2022

A été adopté à l'unanimité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 5 juillet 2018

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Anne CUCULLIERES
Direction Générale Adjointe Population

Objet : Avis du Grand Cahors relatif au Projet Régional de Santé (PRS) 2018 - 2022

Mesdames, Messieurs,

Suite à la fusion des deux ex-régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS) a proposé à la consultation publique la deuxième génération de son Projet Régional de Santé (PRS) qui couvrira la période 2018-2022. La Communauté d'agglomération du Grand Cahors est donc invitée conformément à l'article R 1434-1 du Code de la santé publique à se positionner et à rendre son avis.

Le PRS proposé comprend trois documents programmatiques :

- Le cadre stratégique d'orientation élaboré pour 10 ans,
- Le programme régional de santé élaboré pour 5 ans,
- Le programme d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis élaboré également pour 5 ans.

L'ensemble de ces documents couvre les champs de la prévention, des soins de premier recours, des soins d'urgence, de la prise en charge hospitalière et des soins de suite et de réadaptation, des établissements médico-sociaux pour personnes âgées et/ou handicapées.

Ce nouveau PRS confirme le tournant pris en matière de soins ambulatoires depuis la loi santé de 2016, l'inclusion en milieu ordinaire des publics handicapés et le maintien à domicile « choisi » des personnes en perte d'autonomie, l'avancée de l'e-médecine et de la transformation numérique, le développement des coordinations et le décroisement médico-social. Cinq parcours font l'objet d'une attention particulière : vieillissement, personnes en situation de handicap, cancer, santé mentale, couples-mères-enfants et jeunes.

Parallèlement, le PETR du Grand Quercy s'est engagé depuis fin 2017 avec le soutien de l'ARS dans une démarche d'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS), afin de créer entre tous les acteurs concernés une synergie autour de la politique de santé. Ce CLS permettra de prendre en compte les besoins spécifiques du territoire du sud du Lot et de définir un projet local de santé opérationnel visant à améliorer la fluidité des parcours de santé, réduire les inégalités, développer la prévention et encourager la participation des habitants. La première phase qui s'achève a permis d'établir le diagnostic du territoire sur la base

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

d'indicateurs quantitatifs (caractéristiques sociales et sanitaires, offre de soins et de services sur le territoire), complété par la réalisation d'un questionnaire auprès des professionnels et des bénévoles associatifs pour mieux identifier leur ressenti (besoins de santé des populations, principaux déterminants de santé, partenariat entre acteurs). Quatre axes stratégiques partagés ont été mis en évidence : l'amélioration de l'accès aux soins, le renforcement de la programmation et de la gouvernance en matière de santé mentale, la prévention et la promotion de la santé et la nécessité d'une coordination renforcée.

Le présent avis s'appuie donc sur la démarche engagée par le PETR au titre du Contrat Local de Santé, sur la préoccupation constante du Grand Cahors en matière d'attractivité de son territoire pour attirer de nouveaux praticiens, et sur le poids économique représenté par les établissements médicaux et médicaux-sociaux sur son territoire (EHPAD gérés directement par les CCAS, hôpital de Cahors, Institut Camille Miret).

Au vu de ces éléments, il vous est proposé de donner un avis très réservé sur le Projet Régional de Santé de 2^{ème} génération qui appelle les remarques suivantes :

- En matière de démographie professionnelle, l'absence de cartographie précise d'implantation des généralistes et des spécialistes sur le département ne permet pas d'anticiper finement l'avenir. Or, le Lot doit faire face à une moyenne d'âge très élevée de ses praticiens (30 % ont plus de 60 ans,) qui pose la question de leur renouvellement massif dans quelques années. S'agissant des spécialistes, leur présence moyenne est déjà inférieure de moitié au taux national (44,5 dans le Lot pour 100 000 habitants contre 82,9 pour la France entière),
- Concernant la création récente de la Maison Des Adolescents (MDA) sur Cahors, si des crédits ARS sont effectivement prévus au démarrage, se posera en revanche rapidement la question de la pérennité de ces financements sanitaires,
- S'agissant du devenir des hôpitaux sur le département du Lot, l'affichage d'une réduction du nombre de sites d'accueil équipés de lits de médecine de six à cinq établissements et la transformation de l'un d'eux en unité de soins de longue durée suscite des interrogations nombreuses, dans un contexte de restructuration de l'hôpital de Cahors,
- La création d'unité de soins palliatifs sur Cahors n'est pas évoquée malgré les besoins exprimés par les professionnels et les familles,
- En matière de santé mentale, le manque de coordination entre les différents acteurs présents plaide en faveur de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé Mentale sur le sud du Lot, comme le met en exergue le diagnostic du Contrat Local de Santé,
- Le renforcement des soins de suite et de réadaptation pour les personnes âgées en mode d'accueil temporaire ne tient pas suffisamment compte des conditions de retour à domicile dans un département rural où le service de soins infirmiers à domicile, les services de soins à domicile et l'équipe géronto-psychiatrique sont très sollicités,

- Enfin il n'est pas envisagé la création de places supplémentaires en EHPAD, alors que le sud du Lot connaît un taux d'équipement plus faible que dans le nord (88,3 places d'EHPAD et USLD pour 1000 personnes de plus de 75 ans contre 104,5 dans le Lot) et que sa population est particulièrement vieillissante. La situation spécifique des personnes handicapées vieillissantes nécessite également des moyens supplémentaires et ne peut être résolue par un simple redéploiement de lits.

A contrario le Grand Cahors se félicite de l'accent mis sur la prévention, la coordination des parcours, la promotion des droits des usagers, la formation renforcée et l'amélioration du recueil et du partage des données entre professionnels grâce à la généralisation de la télémédecine, de la télésurveillance, de l'imagerie numérique et des plateformes d'appui numérique.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de donner un avis très réservé au projet Régional de Santé Occitanie 2018-2022 et d'en donner communication à l'ARS.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE